

## **CoNRS, Section 40**

### **Politique, pouvoir, organisation**

Ce document prend appui sur les critères définis par la précédente section afin de garantir une continuité dans les évaluations. Il définit des principes généraux organisant le travail d'évaluation de la section quels qu'en soient les objectifs (recrutement des chercheur.e.s, évaluation périodique, avancement de grade), puis il formule quelques spécifications attachées à chacun de ces objectifs.

#### **1. Principes généraux pour l'évaluation des chercheur.e.s**

La section a explicité des critères d'évaluation des chercheur.e.s. Ces critères sont des guides et cadrages pour toutes les étapes de l'évaluation : l'examen individuel des dossiers par les rapporteur.e.s, les échanges entre les membres de la section, les décisions prises en réunions plénières, la rédaction des rapports d'évaluation. La section veille constamment à l'observation de ces critères dans toutes les phases de son travail et par tous ses membres.

Les membres de la section sont particulièrement attachés à quelques grands principes, relatifs : à la centralité des activités de recherche, à la prise en compte des publications et produits de la recherche dans l'évaluation, au sens de l'internationalisation de la recherche, à l'inscription des chercheur.e.s dans leur environnement professionnel.

- **La centralité des activités de recherche**

La section considère que les activités de recherche sont le cœur du travail des chercheur.e.s. Cette activité scientifique du/de la chercheur.e doit se traduire par des publications (articles dans des revues à comité de lecture reconnues au plan national et international, ouvrages de recherche et éventuellement de synthèse, contributions à des livres collectifs). La section considère comme des travaux de recherche des publications qui présentent des résultats propres (enquêtes en archives et/ou de terrain menées par le/la chercheur.e, seul.e ou en équipe, exploitation de données produites par le/la chercheur.e ou son équipe etc.). De multiples autres activités sont prises en compte, qui relèvent de l'animation scientifique, de l'encadrement d'équipes, de l'évaluation, du montage de réseaux, de l'enseignement, de la vulgarisation, de l'expertise, etc.).

- **La prise en compte des publications**

La production scientifique, qui dans nos disciplines prend principalement mais non exclusivement la forme de publications, est un élément essentiel d'évaluation. Mais ce n'est pas le seul, et la section souligne que le/la chercheur.e est également évalué.e au regard de son projet, du moment particulier de son parcours professionnel, de son corps d'appartenance et de l'ensemble de ses autres activités et productions professionnelles. De plus la section indique qu'elle n'effectue pas d'évaluation bibliométrique (analyse statistique de l'activité de publication) et qu'elle est attentive au contenu des publications. Elle veille néanmoins à distinguer les supports de publication. Aussi est-il attendu des chercheur.e.s qu'ils/elles apportent un soin particulier à la présentation de leurs publications, qui doivent être classées en catégories explicites, distinguant a minima : ouvrages (à auteur simple ou co-écrit) chez un éditeur/collection académique, autres ouvrages d'auteur, direction d'ouvrages ou de numéros

de revue, articles dans des revues scientifiques à comité de lecture, chapitres dans des ouvrages, articles dans d'autres revues, comptes rendus d'ouvrages, autres publications. Le rapport de section peut requalifier les revues par rapport à ce qui est avancé par le chercheur. La section est attentive à la variété des supports de publication, tout en indiquant que la publication d'articles dans des revues à comité de lecture reconnues et de livres de recherche dans des collections académiques est incontournable.

- **Le sens de l'internationalisation**

L'internationalisation est une dimension attendue de l'activité des chercheur.e.s, modulée selon les étapes de la carrière mais aussi les objets de recherche. Elle prend aussi des formes variées, passant par des relations avec des pays multiples et la diffusion de la recherche dans d'autres langues que le français. La section est attentive, dans l'évaluation des activités internationales des chercheur.e.s, à la plus value scientifique réelle de leurs engagements. Elle prend en compte une multitude d'indices de l'internationalisation : séjours de recherche, collaborations avec des équipes de recherche, animation de réseaux scientifiques, organisation de panels ou colloques, participation à des conférences, expertise pour des institutions, publications, etc.

- **L'environnement professionnel**

La section apprécie les situations individuelles en les situant dans leur environnement professionnel, en particulier leur laboratoire de rattachement. Elle est notamment attentive à la qualité de l'insertion des chercheur.e.s individuels dans des collectifs et aux moyens matériels dont les chercheur.e.s bénéficient (dans le cadre de leur unité mais aussi de financements contractuels). Cette attention est aiguisée encore dans le cas de dossiers pouvant apparaître comme problématiques. En effet, ces situations problématiques peuvent être enracinées dans les défaillances de politique scientifique et d'encadrement des unités. La section s'engage à faire des observations circonstanciées dès que des problèmes sont repérés, à fixer des objectifs aux chercheur.e.s en difficulté, à les aider dans la recherche de solutions satisfaisantes, cela en relation avec la direction scientifique et les services de ressources humaines, et à s'impliquer dans le suivi post-évaluation.

## **2. Évaluation périodique des chercheur.e.s**

La section considère que le critère d'appréciation des chercheur.e.s le plus important demeure la qualité de leur activité scientifique. Celle-ci doit se traduire par des acquis convaincants et un projet à la fois clair et explicitement relié au programme de recherche de l'unité à laquelle le/la chercheur.e appartient. Le/la chercheur.e est évalué.e au regard de son passé, mais aussi de son avenir. Aussi les rapports d'activité doivent mettre en valeur tant l'approfondissement et l'accumulation de connaissances que la capacité d'innovation dans un domaine donné et/ou le renouvellement du projet scientifique et des thématiques.

La section s'accorde à reconnaître que le métier de chercheur se décline dans de multiples activités et qu'il existe une pluralité de manières de s'y investir. Si les activités de recherche en constituent le cœur, la part prise par d'autres composantes du métier est variable selon les chercheur.e.s ou selon les moments de leur parcours. Aussi, la section prend en considération l'ensemble de ces composantes, tout en octroyant une place spécifique et centrale aux activités de recherche proprement dites.

- **Les activités de recherche**

Les activités de recherche proprement dites se traduisent dans des publications mais ne s'y réduisent pas. Aussi est-il important de rendre compte des enquêtes de terrain, des périodes

consacrées à la collecte et traitement de matériaux, des chantiers empiriques adossés ou non à des contrats de recherche. Concernant les publications, les chercheur.e.s sont invité.e.s à apporter un soin particulier à la présentation de leurs publications, qui doivent être ventilées dans des catégories explicites (indiquées supra dans les principes généraux).

L'activité scientifique se traduit également dans la formulation d'un projet de recherche, qui peut prolonger les travaux antérieurs mais doit s'articuler à de nouvelles opérations de recherche ou étapes de théorisation ou de synthèse. Les chercheur.e.s sont encouragé.e.s à montrer comment leur projet personnel s'inscrit dans des dynamiques collectives plus larges, dans le cadre d'équipes, de laboratoires, de contrats, de réseaux. Parallèlement la contribution spécifique du/de la chercheur.e aux programmes collectifs mentionnés doit apparaître clairement.

La section recommande que le rapport rendant compte des activités de recherche (bilan et projet) ne dépasse par 15 pages dans le cas d'une évaluation à mi-vague, et 30 pages dans le cas d'une évaluation à vague.

- **La diversité des activités des chercheur.e.s**

La section reconnaît la nécessaire diversité des activités du/de la chercheur.e tout au long de sa carrière. Une autre activité importante relève de l'animation scientifique au sein de l'unité de recherche du/de la chercheur.e et en dehors. Elle prend des formes diverses, comme la coordination de travaux collectifs, parfois menés avec des chercheur.e.s d'autres structures (groupes de travail, séminaires, colloques etc.), la recherche de partenaires et le montage de réseaux nationaux ou internationaux (des panels/tables rondes lors de colloques jusqu'à la participation à des projets de type ANR, PCRD ou autres).

L'administration de la recherche est valorisée, et notamment les implications lourdes dans les UMR, comme la direction ou direction adjointe d'unité de recherche. L'exercice d'autres responsabilités dans les établissements d'enseignement supérieur ou les organismes de gestion de la recherche est également pris en compte. Ces activités - qui sont d'une importance capitale pour le fonctionnement des institutions et communautés scientifiques - ne doivent toutefois pas détourner le chercheur de sa mission première pendant de trop longues années.

La formation à la recherche et l'encadrement de jeunes chercheur.e.s et de doctorant.e.s est également une activité importante dans la carrière des chercheur.e.s. La participation à l'enseignement est aussi prise en compte, mais elle doit être maîtrisée et la section considère qu'elle doit être nettement inférieure au volume d'enseignement des universitaires.

La participation à des activités d'intérêt collectif est prise en compte, qu'il s'agisse d'activités ponctuelles comme l'évaluation de projets, d'articles ou d'ouvrages, de candidatures ou de demandes de financement dans des instances locales, nationales ou internationales de participation à des comités de sélection, ou des comités scientifiques de programmes de recherche, ou qu'il s'agisse de responsabilités plus lourdes et plus stables comme la participation à des comités de rédaction de revues scientifiques ou la direction de celles-ci.

L'activité scientifique doit aussi répondre au souci de partager les connaissances acquises au-delà de la communauté des pairs : la valorisation du savoir, la production d'expertise, la communication dans les médias, et l'ensemble des activités contribuant à la diffusion de la recherche sont prises en compte, en tant que critère additionnel, dans l'évaluation du/de la chercheur.e.

### **3. Recrutement des chercheur.e.s**

Chaque catégorie de concours correspondant à un moment différent de la carrière, les critères d'évaluation sont modulés, tout en étant inscrits dans le cadre défini par les principes généraux explicités précédemment. Mais quel que soit le concours, les principaux critères d'appréciation des candidat.e.s sont relatifs à la qualité des travaux déjà réalisés, à l'apport personnel des candidat.e.s dans les résultats obtenus, la qualité du projet de recherche, la capacité à s'intégrer dans une équipe de recherche. Dans tous les cas la section est attentive à ces composantes pour apprécier aussi bien le potentiel scientifique et la créativité des candidat.e.s que leurs réalisations et leur expérience acquise du métier de chercheur.

- **Concours CRCN**

Concernant les travaux produits, la section est particulièrement attentive aux éléments suivants : apport et solidité de la thèse de doctorat, qualité des publications (les supports et les contenus), capacité à s'inscrire dans les débats d'un domaine de recherche notamment sur le plan international, visibilité scientifique émergente (par les publications mais aussi par l'insertion dans des réseaux de recherche pertinents), et le cas échéant expérience de la recherche acquise depuis la soutenance de la thèse.

Concernant le projet de recherche, la section est particulièrement attentive aux éléments suivants : différenciation par rapport au travail déjà effectué (dans le cadre de la thèse ou dans un autre cadre), maîtrise d'une problématique novatrice dans le domaine de recherche, solidité de la démarche (aux plans méthodologique et théorique), originalité des questions de recherche, argumentation de la faisabilité du projet.

Selon le parcours de recherche pourront également être prises en compte les compétences des candidats en matière de coopération (projets coopératifs, financés ou non, locaux, nationaux et internationaux), d'animation de la recherche (prises de responsabilités collectives et activités d'encadrement), de rayonnement (invitations à faire des présentations, séjours invités, participations à des comités scientifiques, publications).

Pour les candidat.e.s présélectionné.e.s sur dossier et auditionnés, la capacité à défendre et argumenter leur projet et leur production est un critère important également.

En outre, la section apprécie l'adéquation du/de la candidat.e au poste à pourvoir, en cas de fléchage et de coloriage du poste.

- **Concours DR 2**

Concernant les travaux produits, la section est particulièrement attentive aux éléments suivants : achèvement d'au moins un projet de recherche d'ampleur postérieur au doctorat, importance et qualité du dossier personnel de publication (au moins deux ouvrages de recherche ou leur équivalent sous forme d'articles de revue scientifique), pertinence des recherches empiriques et théoriques réalisées, originalité des résultats produits et contribution au renouvellement des problématiques du domaine, reconnaissance nationale et internationale des travaux, capacité à piloter des projets collectifs, investissement dans des activités d'animation et d'encadrement scientifiques, implication dans la vie de laboratoire et dans les tâches d'administration de la recherche, enseignement et valorisation de la recherche scientifique.

Concernant le projet de recherche, la section est particulièrement attentive aux éléments suivants : renouvellement du programme de recherche, cohérence des orientations de recherche de moyen terme, originalité des théorisations de l'objet ou autre forme de contribution à la production de nouvelles connaissances (méthodes, approches), inscription

dans les débats internationaux du domaine.

#### **4. Avancement de grade des chercheur.e.s**

Les critères pris en compte pour les avancements de grade convergent avec ceux qui président à l'examen des candidatures aux différents concours. Ils sont ajustés aux différents corps et grades considérés. La section recommande que, quel que soit le grade concerné, le rapport portant sur les activités de recherche (bilan et projet) ne dépasse pas 40 pages, et soit centré sur la période récente. Pour les promotions aux différents grades de directeur/rice de recherche, la section recommande que le dossier soit complété par deux publications sélectionnées par les candidat.e.s et annexées au dossier.

- **Candidatures au grade de CR hors classe**

La section accordera une importance particulière à un ensemble d'activités réalisées au cours de la carrière.

Conduite de programmes de recherche de moyen terme et perspectives actuelles.

Productions scientifiques régulières et significatives.

Participation aux communautés scientifiques de référence, par la formation des jeunes chercheurs et des étudiants, la diffusion de son expertise, l'inscription dans des réseaux scientifiques, etc.

Reconnaissance dans sa spécialité, y compris à l'international.

- **Candidatures au grade de DR1**

Ampleur, cohérence et originalité du programme de recherche.

Reconnaissance internationale du travail du/de la chercheur.e (publications, participation à des réseaux de recherche, etc.).

Dossier de publication articulé autour de plusieurs ouvrages scientifiques ou de leur équivalent sous forme d'articles de revue scientifique.

Contribution significative au renouvellement des problématiques dans les domaines de spécialité.

Responsabilités régulières dans l'animation de la recherche (organisation de manifestations, animation de réseau, direction de projets, responsabilités éditoriales, etc.).

Responsabilités dans l'administration de la recherche (au sein de l'unité, de l'établissement de rattachement ou dans d'autres instances).

Contribution régulière à la formation et à l'encadrement de recherches doctorales.

- **Candidatures au grade de DRCE**

S'ajoutent aux éléments pertinents pour le grade de DR1 les éléments suivants :

Contribution forte au développement et à la structuration de la recherche dans la discipline et/ou le domaine de spécialité.

Productions scientifiques exceptionnelles montrant des apports scientifiques remarquables.

Reconnaissance de premier plan au niveau national et international.

#### **5. Délégations au CNRS**

En cohérence avec les orientations déjà explicitées, les critères pour l'examen des demandes de délégation au CNRS articulent : appréciation qualitative sur les activités scientifiques passées (dans toutes leurs dimensions : recherche, enseignement, investissement dans les tâches collectives), solidité et originalité du projet de recherche, articulation avec le programme de l'unité de recherche sollicitée.